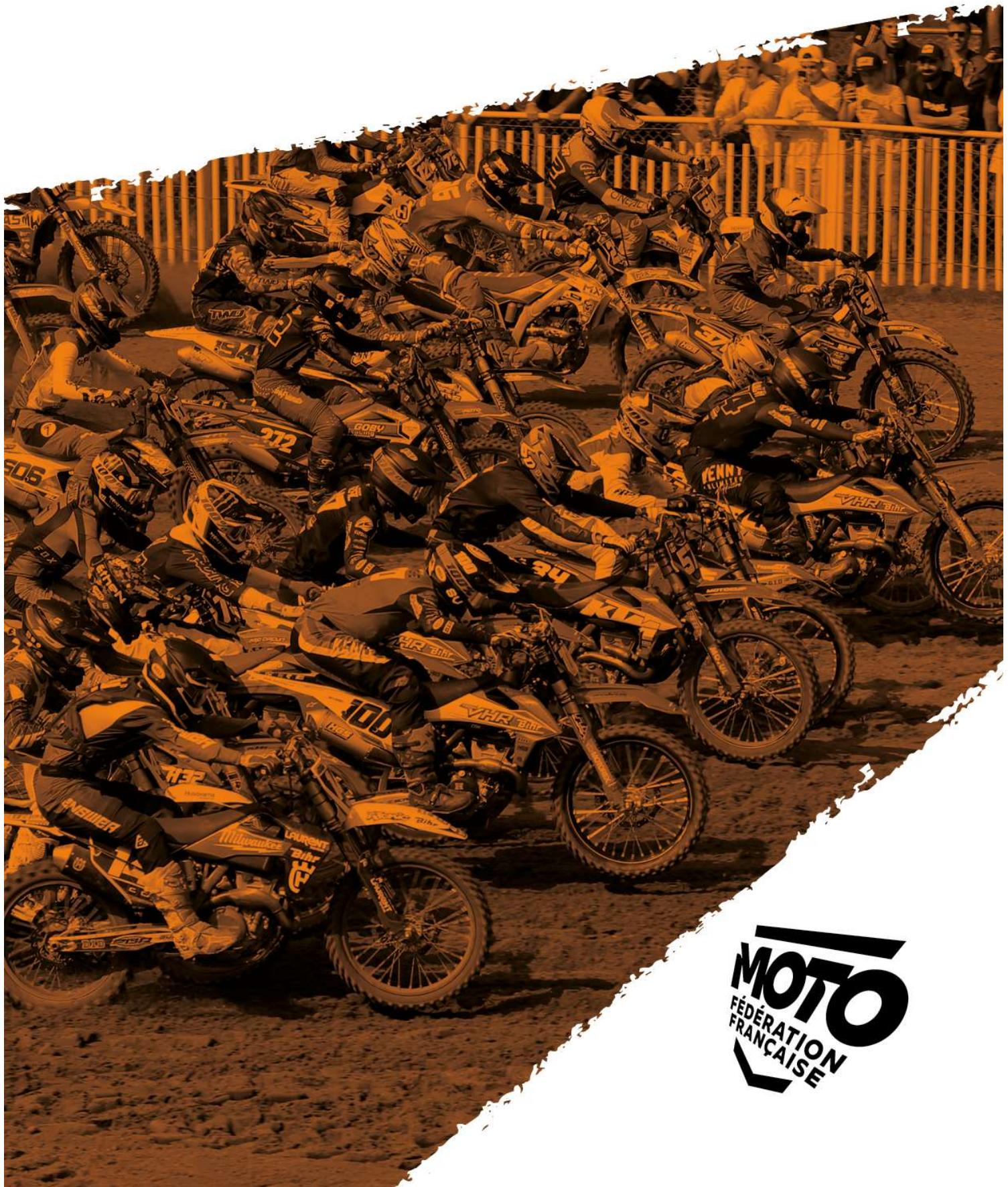


RÈGLEMENT 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE MX DES RÉGIONS



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition, chaque année, une épreuve de Motocross par équipe de Ligues régionales dénommée :

CHAMPIONNAT DE FRANCE MX DES REGIONS

Dans le cadre du championnat de France Mx des Régions, il sera organisé « La Coupe des Régions Outre-Mer » qui récompensera la meilleure ligue d'Outre-Mer.

ARTICLE 2 - EPREUVE

Elle sera réservée aux machines :

- a) Classe 1
- b) Classe 2
- c) Classes 3 et 4

Les clubs organisant le championnat de France Mx des Régions devront prévoir dans le parcourus, un emplacement délimité pour chaque Ligue (minimum 800 m²).

ARTICLE 3 - PILOTES ADMIS

Elle sera réservée aux pilotes titulaires d'une licence compétition FFM ayant marqué au minimum 1 point à un championnat ou un trophée de Ligue ou de zones et ayant participé physiquement à une de ces épreuves. Les classements pris en compte seront ceux du week-end précédent la date de clôture des engagements. Les ligues devront fournir une copie des classements lors de l'envoi du bulletin d'engagement.

Les pilotes des ligues d'outre-mer pourront être sélectionnés par leur ligue d'origine même s'ils ne sont pas licenciés dans cette dernière. La seule obligation est qu'ils aient été licenciés dans la ligue concernée au minimum une fois.

Un même pilote ne pourra être inscrit que dans une catégorie.

Ne seront pas autorisés à participer au championnat de France Mx des Régions (hors catégories 65cc, 85cc et Vétéran/Féminin) :

- **Les pilotes ayant été classés dans un championnat du Monde : 2025 et 2026 ;**
- **Les pilotes ayant marqué un minimum de 10 points d'Europe : 2025 et 2026**
- Les pilotes ayant été classés dans les 10 premiers des championnats de France Elite : **2025 et 2026** ;
- Les pilotes ayant été classés dans les 5 premiers des championnats de France Supercross Sx1 et Sx2 : **2025 et 2026**.

Concernant les pilotes non autorisés classés de l'année en cours, si les championnats ne sont pas terminés, il faudra prendre en compte les classements provisoires du week-end précédent la date de clôture des engagements.

L'engagement au championnat de France Mx des Régions étant prioritaire, tout pilote sélectionné ayant accepté sa sélection, sera dégagé d'office de tout engagement antérieur.

Chaque Ligue régionale sélectionnera et engagera elle-même une équipe constitué d'un maximum de **9** pilotes (licenciés dans sa ligue) chargés de la représenter :

- **2** pilotes dans la catégorie 65cc :

Les pilotes devront être en possession du guidon d'or.

Age : minimum : 7 ans ; maximum : 11 ans (les pilotes ne devront pas avoir 12 ans **au cours de l'année, né au plus tard en 2015**).

Cylindrée : 65cc

- **2** pilotes dans la catégorie 85cc :

En fonction de l'âge, les pilotes devront être en possession du guidon d'or ou du CASM.

Age : minimum : 11 ans ; maximum : 15 ans (les pilotes ne devront pas avoir 16 ans **au cours de l'année, né au plus tard en 2011**).

Cylindrée : 85cc

- **3** pilotes dans la catégorie Open :

Age : Minimum 13 ans en 125cc et 15 ans pour les autres cylindrées

Cylindrée : 1 pilote en 125cc ; 1 pilote en 250cc 2T ou 4T ; 1 pilote en 450cc 4T.

- **2** pilotes dans la catégorie 1 Vétéran/1 Féminin :

Age : Vétéran : Minimum : 40 ans ; Féminine : Minimum 13 ans

Cylindrée : libre à partir de 125cc

La gestion des engagements se fera par le secrétariat Motocross de la FFM. Les ligues qui n'auraient pas retourné le bulletin d'engagement accompagné du droit d'engagement de 900 € (500 € pour les ligue qui n'engagent pas une équipe complète) à la date de clôture auront le droit d'engagement doublé (les ligues d'outre-mer sont exonérées de droit d'engagement).

Les concurrents porteront obligatoirement, dès les essais chronométrés, un maillot identique fourni par leur ligue et aux couleurs de leur Ligue, avec les numéros de dosard cités ci-dessous, la publicité est tolérée mais devra être discrète. En aucun cas la publicité ne devra gêner la lisibilité du numéro de course :

Ligues	Numéros		
	1 ^{er} pilote	2 ^{ème} pilote	
65cc/85cc/Vétéran/Féminine			
Open	125cc	250cc 2T/4T	450cc 2T
Auvergne Rhône Alpes	1	2	3
Bourgogne Franche Comté	4	5	6
Bretagne	7	8	9
Centre Val de Loire	10	11	12
Corse	14	15	16
Grand Est	17	18	19
Guadeloupe	20	21	22
Guyane	23	24	25
Hauts de France	26	27	28
Ile de France	29	30	31
Normandie	32	33	34
Nouvelle Aquitaine	35	36	37
Nouvelle Calédonie	38	39	40
Occitanie	41	42	43
Pays de la Loire	44	45	46

Provence	47	48	49
Réunion	50	51	52
Martinique	53	54	55

Il convient de prévoir des maillots de grande taille, compte tenu qu'ils doivent être portés par-dessus le pare-pierres et la protection dorsale.

Une ligue pourra se voir éliminée si ses pilotes ne portent pas de maillots aux couleurs de la Ligue et avec les numéros ci-dessus.

Laissez-passer minimum à délivrer par ligue :

Pilotes : 9

Mécaniciens : 9

Panneauteurs : 9

Accompagnateurs (sans accès piste) : 2 par pilote soit 18

Délégué : 1 ou 2 selon le nombre de délégués présents

Accompagnateurs délégués (sans accès piste) : 1 par délégué.

Les bracelets devront être de couleur différente selon les accès autorisés.

Le club prendra en charge les repas de 2 personnes par ligue.

ARTICLE 4 - PARC D'ATTENTE

Un parc d'attente avec accès direct au circuit sera aménagé, comportant un box par ligue participante. Ce box sera suffisamment grand pour contenir maximum 3 machines. Seront admis dans ce box, le manager (ou le délégué de la ligue) et un maximum de deux mécaniciens qui pourront travailler sur n'importe quelle moto de l'équipe.

L'organisateur devra installer à l'entrée du parc d'attente une pendule en état de marche.

Toutes les machines devront s'y trouver 10 minutes avant le départ de chaque course.

ARTICLE 5 - RÈGLEMENT TECHNIQUE DES MACHINES

La L.M.R. du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément 1 commissaire technique 1^{er} degré et le club 2 aides licenciés en complément du commissaire technique désigné par la F.F.M., le coût de ce second commissaire technique et des aides étant à la charge du club organisateur.

Chaque pilote pourra présenter deux machines au contrôle technique. Une marque sera faite de la façon suivante : Une touche de peinture sur la douille de direction avec le numéro de course du concurrent à l'intérieur, marquage du système d'échappement complet et de la culasse.

Le plombage des machines se fera lors du contrôle technique.

Pour les autres cas, se référer au règlement technique motocross.

Les numéros des cadres de toutes les motos, passées par le contrôle technique, devront être relevés.

Un contrôle du plombage des machines sera fait à la mise en pré-parc.

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées sur le règlement Technique Mx. Les pilotes de la ligue victorieuse de l'année précédente devront arborer une plaque rouge/numéros blancs.

NOTA : en catégorie Open, les pilotes ne pourront pas utiliser une machine de classe différente d'une manche à l'autre. Exemple : 1 pilote qui utilise une machine de classe 3 en 1^{ère} manche ne pourra pas prendre une machine de la classe 2 pour participer à la manche suivante.

Equipements :

Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 65cc, 85cc et 125cc (junior).

Pour les autres obligations se référer au règlement Technique Mx.

ARTICLE 6 - PROCESSUS DE L'EPREUVE

Les remplacements de pilotes seront autorisés au plus tard avant la fin du contrôle administratif. Tout pilote n'ayant pas pris le départ des essais libres et chronométrés de la manifestation ne pourra pas participer aux manches.

En fonction du nombre de ligues présentes, il sera procédé, le samedi en fin d'après-midi, à un tirage au sort, qui déterminera l'ordre d'entrée sur la piste pour les essais libres et chronométrés identique pour toutes les catégories.

Pour toutes les catégories :

Après les essais chronométrés, les ligues seront classées en fonction des meilleurs temps de leurs 9 pilotes. Ce classement déterminera l'entrée en grille des 2 manches qui sera identique pour toutes les catégories.

L'entrée en grille sera la suivante :

Les coureurs se placeront sur la grille de départ, un par un, en fonction du classement établi après les essais chronométrés. Ils choisiront leur emplacement à la grille en commençant par un coureur de l'équipe la mieux placée, suivi d'un coureur de l'équipe étant la deuxième mieux placée, puis un coureur de la troisième meilleure équipe, et ainsi de suite jusqu'à ce que le premier coureur de chaque équipe qualifiée ait pris sa position. La même procédure sera alors répétée pour le deuxième coureur et le troisième coureur de chaque équipe pour la catégorie Open.

Lors des essais chronométrés, en cas de non-respect des drapeaux, l'équipe du pilote se verra pénalisée de 5 secondes dans la catégorie concernée.

Veille de la manifestation :

Le circuit sera visité le samedi après-midi et seules les personnes suivantes seront autorisées à y participer :

- le délégué
- les membres du jury
- le responsable sécurité de circuits de la FFM (si présent)
- le directeur de course
- le responsable de l'entretien de la piste

ARTICLE 7 - CLASSEMENT

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour et avoir franchi au minimum une fois la boucle chronométrage.

L'équipe gagnante sera celle qui aura acquis le minimum de points en totalisant les 17 meilleurs résultats sur l'ensemble des catégories (**1^{er} : 1 point ; 2^{ème} : 2 points ; 3^{ème} : 3 points, etc. les pilotes non classés ou non partant se verront attribuer 60 points**).

En cas d'ex æquo on recherchera l'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places puis de deuxièmes places etc. et s'il y a toujours égalité, on recherchera le plus grand nombre de tours effectués.

Lors de la présentation des équipes, une médaille commémorative sera attribuée à chacun des pilotes, des managers et des officiels (prévoir environ 200 médailles).

Un trophée sera remis aux pilotes des 3 premières équipes 65cc, 85cc, Open et Vétéran/Féminine (soit **27** coupes fournies par le club).

Un trophée sera remis aux pilotes des 3 premières ligues (soit **27** trophées fournies par la FFM). Le « Trophée des Régions », sera confié à la Ligue Régionale gagnante pour une année. La Ligue en possession du Trophée devra la remettre, l'année suivante, au président du jury lors de la 1ère réunion.

Pour la « Coupe des Régions Outre-Mer », une coupe sera remise aux pilotes de la ligue la mieux classée au classement général (soit 9 coupes fournies par le club).

Les coupes devront être identiques pour toutes les catégories et de tailles différentes (1^{er} : grande ; 2^{ème} : moyenne ; 3^{ème} : petite).

La présence des pilotes est obligatoire sur le podium (voir article 8.8 du règlement Général Motocross).

ARTICLE 8 - PARC FERME

Immédiatement après la fin de la seconde manche de chaque catégorie, les machines des 3 premiers devront être placées en parc fermé pendant 30 minutes.

ARTICLE 9 - HORAIRES

SAMEDI

08h00 – 17h30	Ouverture du parc-coureurs
13h30 – 18h00	Vérifications administrative et technique
17h30	Réunion du jury

DIMANCHE

1 Test de départ + Essais libres		
07h50 – 08h10	Vétéran / féminine	20 mn
08h15 – 08h30	65cc	15 mn
08h35 – 08h50	85cc	15 mn
08h55 – 09h15	Open	20 mn

Essais Chronométrés		
09h20 – 09h40	Vétéran / féminine	20 mn
09h45 – 10h00	65cc	15 mn
10h05 – 10h20	85cc	15 mn
10h25 – 10h45	Open	20 mn

1ère manche		
Vétéran / Féminine		
11h00	Tour de Reconnaissance	
11h10	Départ	20 mn + 1T
65cc		
11h40	Tour de reconnaissance	
11h50	Départ	12 mn +1T

12h15	Pause
13h15	Présentation des équipes

1ère manche		
85cc		
14h10	Tour de reconnaissance	
14h20	Départ	15 mn +1T
Open		
14h45	Tour de reconnaissance	
14h55	Départ	15 mn +1T

2ème manche		
Vétéran / Féminine		
15h25	Tour de Reconnaissance	
15h35	Départ	20 mn + 1T
65cc		
16h05	Tour de reconnaissance	
16h15	Départ	12 mn +1T
85cc		
16h40	Tour de reconnaissance	
16h50	Départ	15 mn +1T
Open		
17h15	Tour de reconnaissance	
17h25	Départ	15 mn +1T

18h00	Remise des Prix
18h20	Réunion de Jury

ARTICLE 10 - JURY

Une salle de jury indépendante sera prévue pouvant accueillir au moins 30 personnes (minimum 50m² et sonorisée). Elle devra accueillir le jury proprement dit et les délégués des ligues. Ces derniers devront être licenciés.

Le jury sera composé des membres votant suivants :

- le Président, délégué de la Commission de Motocross ;
- au moins 2 commissaires sportifs titulaires du spécifique 2^{ème} degré. (Il est rappelé que ces commissaires sportifs ne doivent avoir aucune autre fonction sur l'épreuve).

Ce jury sera seul habilité à interpréter le présent règlement et à solutionner les éventuelles observations.

Les représentants licenciés désignés par les ligues seront autorisés à participer à titre consultatif aux réunions du Jury.

ARTICLE 11 - PRESCRIPTIONS

Les prescriptions du règlement général des championnats de France Mx, du règlement technique Mx, des Règles Techniques et de Sécurité et du présent règlement seront applicables à la manifestation.